

Une famille de plus hébergée, une victoire de plus pour le collectif, la lutte continue de payer !

**Une des familles mises à l'abri lors de la réquisition de l'école Michoun avant les vacances a été relogée en hébergement d'urgence juste avant la reprise de l'école.
Encore une famille des écoles mobilisées qui voit sa situation avancer.**

Suite aux expulsions des hébergements d'urgence, décidées illégalement par la préfecture, c'est 330 enfants qui dorment à la rue à Toulouse depuis le début de l'été.

Malgré l'urgence de la situation, il n'y a toujours pas de réaction des pouvoirs publics. Malgré les quelques premières solutions d'hébergement débloquées suite au début de la mobilisation, de nombreuses familles dorment encore dehors, et la majorité des familles des écoles réquisitionnées lors de la dernière semaine avant les vacances scolaires ne se sont rien vu proposer.

La réquisition de l'école Michoun reprend ce soir 10/01 !

Comme annoncé dans notre dernier communiqué, faute de solution pour 2 familles, la réquisition de l'école Michoun permet de mettre de nouveau les familles à l'abri.

Combien de temps les enfants et leurs familles vont encore dormir dehors ? Le règlement de quelques situations individuelles ne nous arrêtera pas, nous continuons de revendiquer un hébergement inconditionnel !

Au delà des premières victoires et malgré la répression nous continuerons à réquisitionner les écoles pour mettre les familles à l'abri, notre détermination reste intacte !

La répression continue de monter d'un cran : la directrice de l'école Veil convoquée au rectorat suite à la réquisition.

**Des enfants dorment dehors, mais ils mettent leur énergie et leurs moyens à convoquer une enseignante/directrice...
Notre lutte est légitime, la décision de la préfecture de vider les hébergements d'urgence est illégale !**

**Tou.tes solidaires de la collègue convoquée !
Soutien sur place bienvenu au rectorat vendredi à 9h00 !**

**Parents et enseignant.es du collectif
"Jamais sans toit dans mon école"**